

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR CELTA AGISSANT DE CONCERT AVEC
M. BERNARD ROSSMANN ET SOFPO**

PRESENTEE PAR



**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CELTA**



Le présent document relatif aux autres informations de la société CELTA a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de CELTA.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2013 sous le numéro 13-392, en application d'une décision de conformité en date du 23 juillet 2013 relative à l'offre publique de retrait non suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la Société SICAL (l'« Offre ») initiée par CELTA agissant de concert avec M. Bernard ROSSMANN et SOFPO.

Le présent document est disponible sur les sites Internet de SICAL (www.sical.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de : ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris

Sommaire

1. Présentation de l'Initiateur.....	3
1.1 Renseignements concernant CELTA	3
1.1.1 Dénomination sociale.....	3
1.1.2. Forme juridique	3
1.1.3 Siège social.....	3
1.1.4 Exercice social	3
1.1.5 Objet social	3
1.1.5 Durée.....	4
1.2 Renseignements concernant le capital social de CELTA.....	4
1.2.1 Capital social	4
1.2.2 Droits et obligations attachés à chaque action.....	4
1.2.6 Répartition du capital social.....	5
1.2.7 Titres donnant accès au capital.....	5
1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital	5
1.2.9 Pacte d'actionnaires.....	5
1.3 Direction et représentation de la Société.....	5
1.4 Activités de la Société	6
1.5 Financement de l'Offre.....	6
2. Situation comptable et financière de CELTA	7
2.1 Comptes annuels de CELTA	7
2.1.1 Bilan du dernier exercice clos	7
2.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2012.....	9
2.1.3 Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2012.....	11
2.2 Rapports des Commissaires aux comptes.....	24
2.2.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)	24
2.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.....	26
2.3 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.....	28
3. Evènements récents et informations complémentaires	37
4. Attestation des personnes responsables de l'information relative à CELTA.....	40

1. Présentation de l'Initiateur

1.1 Renseignements concernant CELTA

1.1.1 Dénomination sociale

L'Initiateur de l'Offre a pour dénomination « CELTA » (la « Société » ou « CELTA »); elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 542 102 801.

1.1.2. Forme juridique

CELTA est une Société Anonyme.

1.1.3 Siège social

Zone Industrielle les Champs 63120 Courpière

1.1.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.1.5 Objet social

CELTA a pour objet:

La société a pour objet la fabrication et la transformation des papiers, cartons, matières plastiques et toutes autres matières tant en France qu'à l'étranger, et notamment :

- La fabrication et la commercialisation des emballages en papier, en carton en matière plastique ou en toute autre matière;
- L'étude de techniques nouvelles et de leurs applications industrielles et commerciales, la construction, l'achat , la vente et l'exploitation d'usines de fabrication d'emballages de papiers, de cartons, de matières plastiques et de toutes autres matières;
- La création, la fabrication et l'installation de tous appareils nécessaires à l'exploitation desdites techniques et usines;
- L'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de toutes marques, licences et brevets;

- Le transport public routier de marchandises, la location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises, le commissionnaire de transport ou toutes opérations en amont ou en aval du transport routier, le stockage, la manutention;
- La participation, sous toutes ses formes, dans toutes sociétés, syndicats, consortiums ou associations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social;
- L'acquisition, la location, la prise à bail de toutes constructions, terrains et immeubles ainsi que de tous biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'objet social. Le négoce de biens immobiliers et le négoce de biens et droits industriels et commerciaux;
- Et généralement, faire toutes opérations et entreprises industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

1.1.5 Durée

La durée de la Société expirera le 12 mars 2023, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

1.2 Renseignements concernant le capital social de CELTA

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 1.857.345 euros. Il est divisé en 123.823 actions de 15 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.2.2 Droits et obligations attachés à chaque action

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Enfin, ce droit de vote resté attaché aux actions concernées s'il y a transmission par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les présents statuts, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer ce droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

1.2.6 Répartition du capital social

A la date du présent document, ROSSMANN SAS détient 121.997 actions de CELTA représentant 98,53% du capital social et 98,41% des droits de vote.

1.2.7 Titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.8 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.9 Pacte d'actionnaires

Néant.

1.3 Direction et représentation de la Société

M. Bernard ROSSMANN est président du Conseil d'administration. M. Jean-Marie PAULTES est Directeur général et administrateur de la Société. M. Olivier DEVILLEMANDY est Directeur général délégué et administrateur.

1.4 Activités de la Société

La société CELTA est une filiale du Groupe ROSSMANN¹. Elle est en charge de la fabrication et la commercialisation des emballages en carton ondulé sur le quart sud-est de la France et des plaques à destination des transformateurs sur l'ensemble de l'Europe.

L'Offre initiée par la Société vise à acquérir des actions SICAL non détenues par les membres du Concert Bernard ROSSMANN (voir Note d'Information).

1.5 Financement de l'Offre

Le montant de l'Offre (hors frais liés à l'opération) est de 4.008.200 €, correspondant à l'acquisition de 200.410 actions SICAL au prix unitaire de 20,00 €, étant précisé que la totalité des actions SICAL apportées à l'Offre seront acquises par la société CELTA.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre s'effectuera par financement propre avec la trésorerie actuelle de la société CELTA (avoirs liquides et lignes de crédit autorisées préexistantes à l'offre).

¹ Le capital de la Société ROSSMANN SAS divisé en 100.000 actions de 15,25 € de valeur nominale est composé de la manière suivante au jour de la présente Offre :

- 74.979 actions détenues par M. Bernard ROSSMANN représentant 74,98% du capital et 75,05% des droits de vote ;
- 10.000 actions détenues par LOCAMATEL représentant 10,00% du capital et 10,01% des droits de vote ;
- 9.816 actions détenues par M. Richard ROSSMANN représentant 9,82% du capital et 9,83% des droits de vote ;
- 5.000 actions détenues par EUROFIT représentant 5,00% du capital et des droits de vote.
- Le solde des actions composant le capital soit 205 titres sont répartis entre 5 actionnaires minoritaires.

2. Situation comptable et financière de CELTA

2.1 Comptes annuels de CELTA

2.1.1 Bilan du dernier exercice clos

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	525 495	382 334	143 160	190 998
Fonds commercial (1)	51 509		51 509	51 509
Immobilisations corporelles				
Terrains	104 167		104 167	104 167
Constructions	7 624 693	3 397 182	4 227 511	2 543 299
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 662 036	18 760 319	13 901 717	8 386 318
Autres immobilisations corporelles	2 066 319	1 379 523	686 796	781 385
Immobilisations corporelles en cours	115 017		115 017	3 279 709
Immobilisations financières (2)				
Participations	21 801 803		21 801 803	21 508 744
Créances rattachées à des participations	3 048 980		3 048 980	3 048 980
Autres titres immobilisés	224		224	224
Autres immobilisations financières	1 068 026		1 068 026	23 067
	69 068 269	23 919 359	45 148 911	39 918 401
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	5 502 703		5 502 703	6 059 443
En-cours de production (biens et services)	407 406		407 406	412 989
Produits intermédiaires et finis	2 084 816	27 947	2 056 869	2 145 504
Marchandises	60 206		60 206	66 608
Avances et acomptes versés sur commandes				16 350
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	10 671 485	87 489	10 583 997	11 940 113
Autres créances	920 009		920 009	460 296
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	802 618		802 618	
Disponibilités	2 865 804		2 865 804	1 174 282
Charges constatées d'avance (3)	74 089		74 089	74 455
	23 389 134	115 436	23 273 699	22 350 040
TOTAL GENERAL	92 457 404	24 034 794	68 422 609	62 268 440

BILAN PASSIF

	31/12/2012	31/12/2011
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 857 345)	1 857 345	1 857 345
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 466 951	9 466 951
- Réserve légale	185 735	185 735
- Réserves réglementées	25 040	25 040
- Autres réserves	18 406 053	16 606 053
Report à nouveau	1 640 896	1 625 834
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 871 820	3 053 292
Provisions réglementées	10 576 290	10 761 844
	44 030 129	43 582 094
PROVISIONS		
Provisions pour risques	327 212	304 872
Provisions pour charges	153 180	170 200
	480 392	475 072
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	7 836 266	
Emprunts et dettes financières (3)	6 781 355	6 757 962
Fournisseurs et comptes rattachés	6 551 534	7 266 370
Dettes fiscales et sociales	2 143 773	2 992 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343 558	988 737
Autres dettes	255 602	205 456
	23 912 088	18 211 275
TOTAL GENERAL	68 422 609	62 268 440
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 930 952	
(1) Dont à moins d'un an (a)	16 981 136	18 211 275

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2012

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2012			31/12/2011
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 744 680	14 066	1 758 746	1 709 052
Production vendue (biens)	60 884 211	1 191 022	62 075 233	67 261 585
Production vendue (services)	68 579	9 608	78 187	67 791
Chiffre d'affaires net	62 697 470	1 214 696	63 912 166	69 038 429
Production stockée			(113 851)	182 897
Subventions d'exploitation			20 980	3 491
Reprises sur provisions et transfert de charges			230 422	210 001
Autres produits			382 917	282 890
			64 432 634	69 717 707
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 465 312	1 469 494
Variation de stocks			6 402	(25 389)
Achat de matières premières et autres approvisionnements			32 662 641	37 493 323
Variation de stocks			565 380	172 848
Autres achats et charges externes (a)			13 294 701	12 848 387
Impôts, taxes et versements assimilés			1 262 592	1 241 042
Salaires et traitements			8 206 397	7 976 083
Charges sociales			3 473 766	3 341 630
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 444 174	1 288 419
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			37 892	91 512
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			15 840	
Autres charges			67 665	37 013
			62 502 762	65 934 362
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 929 872	3 783 345
Produits financiers				
De participations (3)			447 405	441 216
Autres intérêts et produits assimilés (3)			238 692	257 307
Différences positives de change				114
			686 096	698 637
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées (4)			360 483	347 151
			360 483	347 151
RESULTAT FINANCIER			325 613	351 486
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 255 484	4 134 830

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2012	31/12/2011
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	17 627	157 802
Sur opérations en capital		100
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 132 051	1 318 634
	1 149 678	1 476 536
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	45	161 142
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	935 977	600 114
	936 022	761 256
RESULTAT EXCEPTIONNEL	213 656	715 281
Participation des salariés aux résultats		284 959
Impôts sur les bénéfices	597 320	1 511 860
Total des produits	66 268 408	71 892 880
Total des charges	64 396 588	68 839 588
BENEFICE OU PERTE	1 871 820	3 053 292
(3) Dont produits concernant les entités liées	560 710	563 175
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	200 525	240 721

2.1.3 Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2012

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 68 422 609,46 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 66 268 407,55 € le total des charges de 64 396 587,98 € et dégageant un bénéfice de 1 871 819,57 €.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif nous semble être à signaler.

2 - GENERALITES

Pour l'établissement des comptes annuels ci-dessus présentés, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode des coûts historiques a été à la base des évaluations des éléments inscrits en comptabilité.

Par ailleurs, pour que les comptes présentés ici puissent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, nous croyons utile d'apporter les précisions complémentaires suivantes:

Le contrat d'entreprise, portant principalement sur l'organisation du travail, sa durée et les conditions de rémunérations, signé entre la Direction et les Représentants du personnel en 1986 s'est poursuivi en 2012.

En raison de la mise en place de la LOI ROBIEN à compter du 01/05/97 prévoyant une réduction du temps de travail de 10% et parallèlement une augmentation de l'effectif de 10 %, le personnel devait effectuer 199 jours de travail en 2012.

3 - IMMOBILISATIONS

a - Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont calculés selon les durées d'utilité de 5 à 25 ans.
Les durées d'usage sont de 1 à 15 ans.

b - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Nous ne prenons pas en compte la valeur résiduelle dans la mesure où la vision que nous avons de la valeur marché de revente des biens considérés ne nous permet pas d'en avoir une estimation fiable.

Suite à l'application du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité prévue. Les durées d'amortissements ont été fixées en concertation avec les services techniques de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie théorique des biens basée sur une utilisation moyenne ou de la durée d'utilisation inhérente à la nature du bien lui-même.

Les durées d'utilité retenues sont :

Constructions	25 à 50 ans
Agencement et aménagement de constructions	10 à 50 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 45 ans
Matériel de transport	4 à 25 ans
Matériel de bureau	3 à 25 ans
Mobilier de bureau	20 à 40 ans

Les durées d'usage sont :

Constructions	20 ans
Agencement et aménagement de constructions	5 à 30 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 20 ans

Comptablement, la société en constatant la différence entre les modes d'amortissements linéaire et dégressif peut avoir recours à l'amortissement dérogatoire figurant en provisions réglementées au passif du bilan.

Par ailleurs, lorsque la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage de référence, il en résulte un amortissement comptable inférieur à l'amortissement fiscalement déductible. Dans ce cas, l'entreprise a recours à une dotation complémentaire comptabilisée en amortissement dérogatoire. Lorsque l'amortissement comptable est supérieur à l'amortissement fiscalement déductible calculé à partir du plan d'amortissement initial, l'entreprise constate une reprise d'amortissements dérogatoires.

Ainsi sur l'exercice 2012, la dotation aux amortissements dérogatoires s'est élevée à 929 476.92 € et les reprises à 1 013 554.60 €.

c - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'évaluation des titres de participation à la clôture des exercices est fonction de la valeur d'utilité qui tient compte :

- des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, pour les sociétés non cotées, les critères généralement retenus sont la quote part de situation nette et les perspectives de rentabilité,
- de la valeur de négociation probable, déterminée conformément aux usages en cours dans le secteur d'activité, par le multiple du prix de vente / tonne au volume produit, corrigé le cas échéant d'un abattement en fonction des résultats passés et futurs.

Une provision est constituée en cas de moins values latentes. Les plus values latentes ne sont pas prises en compte.

Actions Sical :

En 2012, la société Celta a acquis 20 216 titres pour un montant de 293 059 € portant sa participation à 27.11%.

4 - STOCKS

Les stocks de matières et de fournitures sont valorisés au prix de revient d'achat. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont évalués en pratiquant sur leur prix de vente un abattement correspondant à la marge pratiquée habituellement sur ces produits et au coût de distribution. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé, ou en fonction des perspectives de ventes.

5 - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances représentant un risque de non recouvrement sont dépréciées par voie de provision.

6 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent la provision pour hausse de prix et les amortissements dérogatoires. La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et les produits exceptionnels, au moment des dotations et des reprises.

7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe pour l'entreprise une obligation juridique ou implicite, résultant d'un événement passé qui entraînera probablement une sortie de fonds et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

Elles sont constituées de provisions pour risques prud'homaux, d'une provision pour impôt comptabilisée en 2007 lors de l'acquisition du bâtiment La Prade arrivé en fin de bail à construction et reprise sur les 14 exercices suivants et d'une provision pour gratifications à verser en matière de médaille du travail.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en " écart de conversion ".

9 - ACHATS

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ont été incorporés dans les comptes d'achat.

10 - DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Les droits acquis par les salariés au cours de l'exercice sont de 1 005 heures.
Le cumul à fin 2012 s'élève à 27 911 heures.

II - DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Aucune dérogation significative aux principes et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	651 016		3 539
Immobilisations corporelles				
Terrains		104 167		
Constructions sur sol propre		4 011 551		1 602 736
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		1 772 004		238 402
Installations techniques, matériel et outillage industriels		26 353 194		6 651 535
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 794 335		
Matériel de transport		18 586		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		258 162		5 145
Immobilisations corporelles en cours		3 279 709		105 017
	Total III	37 591 708		8 602 835
Immobilisations financières				
Autres participations		24 557 725		293 059
Autres titres immobilisés		224		
Prêts et autres immobilisations financières		23 067		1 061 395
	Total IV	24 581 015		1 354 454
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		62 823 739		9 960 828

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)		77 551	577 004	
Immobilisations corporelles					
Terrains				104 167	
Constructions sur sol propre				5 614 287	
Installations générales, agencements, aménag. constructions				2 010 406	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			342 694	32 662 036	
Installations générales, agencements et aménagements divers			402	1 793 933	
Matériel de transport				18 586	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			9 507	253 800	
Immobilisations corporelles en cours		3 269 709		115 017	
	Total III	3 269 709	352 603	42 572 231	
Immobilisations financières					
Autres participations				24 850 784	
Autres titres immobilisés				224	
Prêts et autres immobilisations financières			16 435	1 068 026	
	Total IV		16 435	25 919 034	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		3 269 709	446 589	69 068 269	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	Total II	408 508	51 377	77 551	382 334
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre		3 240 256	156 926		3 397 182
Installations techniques, matériel et outillage industriels		17 966 877	1 136 136	342 694	18 760 319
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 289 699	99 734	9 909	1 379 523
	Total III	22 496 831	1 392 796	352 603	23 537 024
TOTAL GENERAL (I + II + III)		22 905 339	1 444 174	430 154	23 919 359

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Aut. immo. incorp. Total II	1 518			43 293			(41 775)
Immo. corporelles							
Constructions sur sol propre	54 774			103 140			(48 366)
Inst. techn., mat. outill. indus.	119 469	742 251		825 348	6 242		30 129
Inst. gén., agenc., amén. divers	11 166	299		35 531			(24 066)
Total III	185 409	742 550		964 019	6 242		(42 302)
TOT. GEN. (I+II+III+IV)	186 927	742 550		1 007 312	6 242		(84 078)

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
--	-------------------------	----------------	--------------------------	--------------------------

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour hausse des prix	1 195 157		101 476	1 093 681
Amortissements dérogatoires	9 566 687	929 477	1 013 555	9 482 609
Total I	10 761 844	929 477	1 115 031	10 576 290
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour impôts	170 200		17 020	153 180
Autres provisions pour risques et charges	304 872	22 340		327 212
Total II	475 072	22 340	17 020	480 392
Dépréciations				
Sur stocks et en-cours	56 221	23 593	51 867	27 947
Sur comptes clients	125 177	14 299	51 988	87 489
Total III	181 398	37 892	103 855	115 436
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 418 314	989 709	1 235 905	11 172 118
- d'exploitation		53 732	103 855	
- exceptionnelles		935 977	1 132 051	

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		3 048 980		3 048 980
Autres immobilisations financières		1 068 026	200 000	868 026
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		93 833	93 833	
Autres créances clients		10 577 652	10 577 652	
Impôts sur les bénéfices		538 076	538 076	
Taxe sur la valeur ajoutée		263 576	263 576	
Autres impôts taxes et versements assimilés		21 699	21 699	
Débiteurs divers		96 658	96 658	
Charges constatées d'avance		74 089	74 089	
Total		15 782 589	11 865 583	3 917 007

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à plus d'un an à l'origine		7 836 266	905 314	5 005 000	1 925 952
Fournisseurs et comptes rattachés		6 551 534	6 551 534		
Personnel et comptes rattachés		698 646	698 646		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		946 540	946 540		
Taxe sur la valeur ajoutée		210 303	210 303		
Autres impôts, taxes et versements assimilés		288 284	288 284		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		343 558	343 558		
Groupe et associés (2)		6 781 355	6 781 355		
Autres dettes		255 602	255 602		
Total		23 912 088	16 981 136	5 005 000	1 925 952

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 200 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	369 048

FONDS COMMERCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
VALDORE			21 020	21 020	
PRIMA	30 490			30 490	
Total	30 490		21 020	51 509	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	15,00000	15,00000	123 823			123 823

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Participations	21 801 803		
Créances rattachées à des participations	3 048 980		
Autres immobilisations financières	1 000 000		
Total immobilisations	25 850 784		
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	901 625		2 163 434
Autres créances	52 508		
Total créances	954 133		2 163 434
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	5 915 184		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 309 342		357 226
Autres dettes	23 297		
Total dettes	8 247 823		357 226

POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Charges et produits financiers			
Produit financiers	560 710		
Charges financières	(200 525)		
Total	360 185		

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A l'exception des transactions financières entre parties liées, avances en compte courants et intérêts, qui sont indiquées globalement dans le tableau "informations concernant les entreprises liées", la société n'a pas effectué de transaction avec des parties liées qui soient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Une transaction est significative si son omission ou inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.

Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	France	Etranger	Total
Ventes d'emballages	51 432 789	1 138 035	52 570 824
Ventes de plaques	8 910 209	52 988	8 963 197
Ventes produits résiduels	792 894		792 894
Prestations de services	68 579	9 608	78 187
Produits activités annexes	1 180		1 180
Négoce	1 744 680	14 066	1 758 746
Ristournes accordées	(252 863)		(252 863)
Total	62 697 470	1 214 696	63 912 166

TRANSFERTS DE CHARGES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Nature des transferts de charges	Montant
Palettes	16 069
Encres	17 451
Locations	8 901
Assurance	199
Conseils administratifs et juridiques	940
Publicité	200
Frais de transports	382
Frais de mission et réception	4 070
Formation	54 405
Salaires et appointements	23 951
Total	126 568

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 314	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 007 447	948 988
Dettes fiscales et sociales	1 133 756	1 584 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 242	
Autres dettes :	233 498	189 645
Total	2 391 258	2 723 150

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	701	5 749
Fournisseurs ristournes à obtenir	78 461	53 016
Etat - Produits à recevoir	21 699	4 094
Divers	6 517	7 760
Total	107 377	70 619

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2012	31/12/2011

Charges constatées d'avance	31/12/2012	31/12/2011
Charges d'exploitation	74 089	74 455
Total	74 089	74 455

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits exceptionnels	Montant	Imputé au compte
Rentrées sur créances amorties	34	77140000
Autres produits exceptionnels	17 593	77180000
Reprise amortissements dérogatoires	1 013 555	78725000
Reprise provision hausse prix matières	101 476	78730000
Reprise provision pour risques	17 020	78751000
Total	1 149 678	

Charges exceptionnelles	Montant	Imputé au compte
Amende fiscale	45	67121000
Dotation amortissements dérogatoires	929 477	68725000
Dotation provision pour risques	6 500	68750000
Total	936 022	

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 255 484	609 682	1 645 802
+ Résultat exceptionnel	213 656	82 287	131 369
- Participations des salariés		94 649	(94 649)
+ Impôt dû sur exercices antérieurs			
Résultat comptable	2 469 140	597 320	1 871 820

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Avals, cautions et garanties	783 236
Total (1)	783 236

Engagement de retraite :

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan.

Les engagements ont été déterminés pour l'ensemble du personnel conformément aux dispositions de la convention collective applicable dans l'entreprise.

La méthode utilisée est celle du prorata au terme conformément à la Norme IAS 19 :

- sont calculés le montant des droits théoriques du salarié au terme de sa période d'activité actualisé et pondéré par son espérance de vie, sa progression de salaire théorique et le taux de rotation du personnel de l'entreprise.

* Taux d'actualisation : 2.69 %

* Taux d'augmentation de salaire : 1.5 %

* Taux de turnover : 1.37 % pour les catégories ouvriers et etam et 4.46 % pour les cadres

- le montant ainsi déterminé est ensuite proratisé par le rapport suivant :

(date d'entrée à date de situation)/(date d'entrée à date de départ)

Soit au 31/12/12, un montant ainsi déterminé de 1 384 934 €.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	5 930 952		
Total	5 930 952		

dont nantissement du matériel : 5 930 952 €

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	3 160 554
- Provisions pour hausse des prix	364 524
Total	3 525 078

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Autres :	
- C3S	34 387
Total	34 387

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
- des organes d'administration	30 000
Total	30 000

Le montant porté correspond aux jetons de présence.

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela nous conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	31	
Agents de maîtrise et techniciens	87	
Employés	139	37
Total	257	37

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
ROSSMANN	S.A.S.	1 525 000	La Vancelle 67602 Sélestat

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital Cap. Propres	Q.P. Détenu % Divid. Encais.	Valeur titres	Chiffre d' affaires	Résultat du dernier exercice clos
FILIALES (plus de 50 %)					
Papeteries de Giroux	792 000	99,97	1 248 744	9 641 604	(176 402)
	5 397 571	119 960			
Frutipack	325 000	51,67	487 926	6 014 806	101 451
	1 014 795	29 394			
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					
Sical	11 105 753	27,11	20 065 133	84 244 891	160 723
	88 254 692	298 051			
AUTRES TITRES					

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 871 820
+ Impôt sur les bénéfices	597 320
Résultat avant impôt	2 469 140
Variation des provisions réglementées (dotation-reprise) :	
Provision pour hausse de prix	(101 476)
Amortissements dérogatoires	(84 078)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	2 283 586

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO	43 582 094
- Distributions	(1 238 230)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	42 343 864
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	42 343 864
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	1 800 000
Variations du report à nouveau	15 062
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	(185 554)
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	(1 815 062)
Variations en cours d'exercice	(185 554)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	42 158 310
Résultat de l'exercice	1 871 820
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	44 030 129

2.2 Rapports des Commissaires aux comptes

2.2.1 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

En application de l'article L. 225-38 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Avec la Société KADEM MONTBLANC

Votre conseil d'administration, en date du 23 octobre 2012, a autorisé la conclusion d'une convention de prêt avec la société **KADEM MONTBLANC** d'un montant de 1.000.000 Euros, rémunéré au taux pratiqué par le Groupe dans le cadre des relations avec les sociétés étrangères, soit 4 % l'an. Ce prêt est remboursable trimestriellement sur une durée de 5 ans avec un différé de 3 mois. Au 31 décembre 2012, le montant du prêt restant dû est de 1.000.000 Euros.

Il a donné lieu à la constatation d'un produit financier de 9.945 Euros pour l'exercice 2012.

Administrateur concerné : Monsieur Bernard ROSSMANN

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société SICAL

L'avance en compte courant bloqué, accordée par votre Société à la Société **SICAL**, représente au 31 décembre 2012 un montant de 3.048.980 Euros. Elle a été rémunérée au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour l'exercice 2012.

Le remboursement de cette avance est conditionné au retour sur investissement réalisé par la Société **SICAL**, dans sa filiale **AMBRO**.

Le produit financier comptabilisé en 2012 par votre Société s'élève à 103.360 Euros.

Avec la Société PAPETERIE DE GIROUX

La convention de trésorerie en date du 24 novembre 1995 et modifiée par avenant n° 5 en date du 25 mars 2000 n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2012.

Avec la Société ROSSMANN

- Convention de prêt avec la société ROSSMANN, rémunéré au taux maximum fiscalement déductible, soit 3.39 % l'an pour cet exercice. Au 31 décembre 2012, le montant du prêt restant dû est de 5.915.184 Euros. Il a donné lieu à la constatation d'une charge financière de 200.525 Euros pour l'exercice 2012.
- Répartition des frais de fonctionnement du groupe entre les Sociétés ROSSMANN, SOFPO, SICAL et CELTA, au prorata du chiffre d'affaires de chacune des Sociétés.

Pour l'exercice 2012, la redevance pour frais de fonctionnement facturée à votre Société s'est élevée à la somme de 295.498 Euros hors taxes.

Eckbolsheim et Paris, le 3 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

Institut Rhénan d'Expertise Comptable

A.A.C.E. Ile-de-France

Membre français de Grant Thornton International

Marc BOHRER

Patrick UGHETTO

Michel RIGUELLE

2.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **CELTA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sous la note 3 « *Immobilisations* » du chapitre « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe :

- Les notes « *Immobilisations incorporelles* » et « *Immobilisations corporelles* » exposent les règles et méthodes relatives à la comptabilisation et l'évaluation desdites immobilisations, ainsi qu'à leurs amortissements et dépréciations éventuelles.
Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte traduction comptable.

- La note « *Immobilisations financières* » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation détenus par votre société et des créances qui y sont rattachées à la clôture de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et des informations fournies en annexe ; nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations comptables retenues pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et justifier le montant des créances qui y sont rattachées.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Eckbolsheim et Paris, le 3 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

Institut Rhénan d'Expertise Comptable

A.A.C.E. Ile-de-France

Membre français de Grant Thornton International

Marc BOHRER

Patrick UGHETTO

Michel RIGUELLE

2.3 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de la situation de la société au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE

Dans un contexte difficile, notamment dans le secteur automobile, la société a fait face à une contraction de ses volumes.

Au cours de l'année 2012, elle a vendu 60 669 tonnes d'emballages équivalent à 95 529 millions de m², en retrait respectivement de 2.8% et 2.0%.

Le chiffre d'affaires correspondant s'élève à 63 912 166 € contre 69 038 429 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 7.4%.

Les activités plaques et conteneurs enregistrent des baisses en volume respectivement de 4.5% et 15.2% à 19 508 et 3 690 tonnes tandis que l'activité caisserie se maintient à 34 431 tonnes.

PERSPECTIVES POUR 2013

La situation conjoncturelle est mal orientée sur le début d'année et l'activité liée à une demande toujours faible et fluctuante. De plus les hausses récentes sur les prix d'achats des papiers non répercutées sur les prix de vente dégradent d'autant les marges. Dans un environnement qui demeure incertain, la société devrait néanmoins restaurer progressivement ses marges en mettant notamment l'accent sur la maîtrise de ses coûts.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture, il n'y a aucun événement significatif à signaler.

| ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Votre société n'a développé aucune activité particulière en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

INVESTISSEMENTS

Investissements industriels :

Les investissements réalisés en 2012 se sont élevés à 8 606 374 €, incluant les travaux relatifs à l'implantation du découpoir rotatif, ses périphériques, la construction des bâtiments et divers investissements de fonctionnement (dont une cassette cannelure E pour le Modulfacor).

Investissements financiers :

La société a acquis au cours de l'exercice 20 216 titres SICAL portant sa participation de 26.55% à 27.11%.

La capacité d'autofinancement dégagée par la société pour l'exercice 2012 est de 3070 K€.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle pour 2013 devrait être de l'ordre de 3797 K€.

ENDETTEMENT CELTA

En 2012, la société a emprunté 8 200 K€ pour le financement du découpoir rotatif et investissements annexes.

De ce fait, le montant des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ressort à fin 2012 à 7 836 K€ contre un endettement nul à fin 2011.

Comme sur l'exercice précédent, Celta n'a pas utilisé ses concours bancaires courants.

Le ratio d'endettement net sur les capitaux propres s'élève à 9.5%.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs/ L'effectif moyen pour l'exercice 2012 s'établit à 257 personnes contre 250 en 2011.

Rémunérations/ Les salaires et traitements comptabilisés en 2012 se sont élevés à 8 206 397 € contre 7 976 083 € en 2011.

PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

EN APPLICATION DU REGLEMENT CRC00-06 SUR LES PASSIFS, LA SOCIETE A CONSTITUE, A FIN 2012 UNE PROVISION POUR LES MEDAILLES DU TRAVAIL DE 133 212 € CONTRE 117 372 € A FIN 2011.

RESULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de l'exercice 2012 comparés à ceux de l'exercice précédent s'établissent comme suit :

	2012	2011
Résultat d'Exploitation avant amortissements et provisions	+ 3 427 778	+ 5 163 276
Dotation aux amortissements	- 1 444 174	- 1 288 419
Dotation aux provisions	- 53 732	- 91 512
Résultat d'exploitation après amortissements et provisions	+ 1 929 872	+ 3 783 345
Résultat financier	+ 325 613	+ 351 486
Résultat courant avant I.S.	+ 2 255 484	+ 4 134 830
Résultat exceptionnel	+ 213 656	+715 281
Participation des salariés		- 284 959
Impôt sociétés	- 597 320	- 1 511 860
Résultat net comptable	+ 1 871 820	+ 3 053 292
Capacité d'autofinancement	+ 3 069 797	+ 3 648 794

Le niveau d'activité a dégradé les résultats d'ensemble.

Le résultat financier intègre la rémunération de l'avance de la société ROSSMANN et les intérêts des emprunts bancaires pour 260 K€ ainsi que les produits des dividendes versés par les filiales et la rémunération de l'avance consentie à SICAL pour 550 K€.

Le résultat exceptionnel est essentiellement formé par l'impact positif des amortissements dérogatoires pour 84 K€ et d'une reprise de provision pour hausse des prix des matières premières précédemment constituée de 101 K€.

DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code du commerce et conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Les montants sont donnés en K€.

	<u>Dettes</u>	<u>Echéances</u>					
		<u>Echues</u>	<u>Du 1^{er} au 15 janvier</u>	<u>Du 16 au 31 janvier</u>	<u>Du 1^{er} au 15 février</u>	<u>Du 16 février au 1^{er} mars</u>	<u>Au delà du 1^{er} mars</u>
<u>Solde au 31/12/2012</u>	<u>5 876</u>	<u>256</u>	<u>1 195</u>	<u>2 336</u>	<u>925</u>	<u>814</u>	<u>350</u>
<u>Solde au 31/12/2011</u>	<u>7 306</u>	<u>22</u>	<u>2 568</u>	<u>3 227</u>	<u>700</u>	<u>615</u>	<u>174</u>

Les sommes échues correspondent pour l'essentiel à des blocages de règlements pour défaut matières ou problèmes liés aux prestations, ainsi que des effets non présentés au paiement par les fournisseurs.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat de l'exercice 2012 :

Bénéfice de l'exercice1 871 819.57 €

Report à nouveau antérieur1 640 895.95 €

Bénéfice distribuable.....3 512 715.52 €

Affecté :

Réserve légale (plafond atteint)

Autres réserves 700 000.00 €

Dividende (10 € par action).....1 238 230.00 €

Report à Nouveau1 574 485.52 €

Nous vous proposons la distribution au titre de l'exercice 2012 d'un dividende de 10 € par action, identique à l'exercice précédent.

Ce dividende sera payable **à compter du 1^{er} juillet 2013.**

Il est signalé que la loi de finance 2013 modifie la fiscalité des dividendes mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2013. Ainsi, elle supprime l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire et l'abattement annuel forfaitaire de 1 525 € ou 3 050 €.

Par conséquent, les personnes fiscalement domiciliées en France soumettent l'ensemble de ces revenus au barème progressif après abattement de 40 %. De plus, ces derniers seront soumis à un prélèvement à la source de 21 % calculé sur le montant brut des distributions. Ce prélèvement effectué par l'organisme payeur n'est pas libératoire. Il constitue un acompte à imputer sur l'impôt sur le revenu dont l'excédent sera le cas échéant remboursé.

La loi ouvre la possibilité pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à certains seuils de demander d'être dispensés du versement de cet acompte.

Il est également rappelé que les prélèvements sociaux de 15.5 % applicables sur les dividendes versés à ces mêmes actionnaires, personnes physiques, sont retenus à la source.

-Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices -

2009	10 €
2010.....	10 €
2011	10 €
2012 (projet)	10 €

INFORMATIONS SUR LES FILIALES

L'activité de vos filiales se résume comme suit :

PAPETERIES DE GIROUX (filiale à 99,97 %)

En 2012, l'activité a enregistré une hausse de 5.9% passant de 26 829 à 28 420 tonnes.

Cependant la baisse des prix de vente a provoqué une diminution de 11.7 % du chiffre d'affaires à 9 642 K€.

Le résultat d'exploitation ressort à -132 K€ et le résultat net à - 176 K€ contre respectivement 642 K€ et 360 K€ en 2011.

FRUTIPACK (filiale à 51,67 %)

En 2012, FRUTIPACK a réalisé un chiffre d'affaires de 6 015 K€ en recul de 3.1 % par rapport à l'an dernier.

Le résultat d'exploitation ressort à 231 K€ et le résultat net à 101 K€ contre respectivement 212 K€ et 128 K€ en 2011.

SICAL (filiale à 27.11%)

Concernant le département carton ondulé, l'augmentation du volume est affectée d'une baisse du prix moyen de vente ce qui ne permet d'enregistrer qu'un chiffre d'affaires en progression de 3% par rapport à 2011. La hausse des coûts de production et de structure, conjuguée à la baisse du prix moyen de vente entraîne un recul du résultat d'exploitation de 43%.

Concernant le département papier, sous l'effet de la baisse du volume et du prix moyen de vente, le chiffre d'affaires est en recul de 19% par rapport à 2011. Le recul du coût matière compense moins de la moitié de la baisse du prix de vente, l'énergie est en hausse de 23%. Il s'en suit un résultat d'exploitation négatif représentant 19% du chiffre d'affaires.

Concernant notre département plastique, le volume augmente et les prix de vente se sont appréciés, aussi le chiffre d'affaires est en hausse de 6% par rapport à 2011.

Le département transformateur enregistre un volume et un prix moyen de vente en baisse. Le chiffre d'affaires recule de 5% par rapport à 2011. Le résultat d'exploitation demeure négatif et représente 2% du chiffre d'affaires.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons d'attribuer à votre Conseil d'Administration une somme globale à titre de jetons de présence d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2013 en cours et les exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE RESERVEE AUX SALAIRES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-129 du Code de Commerce

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 al.2 du Code de commerce, si les actionnaires salariés de la société représentent moins de 3% du capital, l'assemblée générale doit être convoquée périodiquement pour se prononcer sur une résolution tendant à réaliser une augmentation réservée aux salariés, cette périodicité étant de 3 ans.

Nous ajoutons que les actionnaires peuvent rejeter cette proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés dont le seul objet est de se conformer aux dispositions légales.

Par conséquent, nous vous proposons, afin de nous conformer aux dispositions légales ci-avant mentionnées, de soumettre aux actionnaires un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 al.2 du Code de commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, et de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à cette augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions. Cette délégation serait accordée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée et porterait sur un montant maximum de

1 % du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration.

Si l'Assemblée Générale accepte Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs pour déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

Le Conseil d'administration jouirait de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital.

Au regard des éléments ci-dessus, le Conseil d'administration invitera les actionnaires à rejeter cette proposition dans la mesure où l'insertion de cette résolution à la prochaine assemblée aura pour seul objet de se conformer au formalisme imposé par le législateur.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement, engagées au cours de l'exercice, se sont élevées à 1 014 € et que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 338 €.

Vos Commissaires aux Comptes vont maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes de l'exercice et du rapport spécial sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de Commerce.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe au présent rapport

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2012

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Bernard ROSSMANN,

6 rue du Moulin, 68160 Sainte-Croix-aux-Mines

Autres fonctions :

Président du Conseil de Surveillance	ROSSMANN SAS
Membre du Conseil de Surveillance	RAWIBOX (Pologne)
Directeur Général Délégué	SICAL
Administrateur	SOFPO
	SICAL
	CARTONNAGES DINE
	PAPETERIE DE GIROUX
	KADEM (Espagne)
	SERVIBOX(Belgique)
	ROMCARTON (Roumanie)
	AMBRO (Roumanie)
	SONACEB(Burkina Faso)
	SONAPACK(Ghana)
	PPBCI (Côte d'Ivoire)
	SONACO (Côte d'Ivoire)

DIRECTEUR GENERAL et ADMINISTRATEUR

Monsieur Jean-Marie PAULTES,

75 rue de la Croix de Monjoux, 33170 GRADIGNAN

Autres fonctions :

Président Directeur Général

SOFPO

SICAL

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE et ADMINISTRATEUR

Monsieur Olivier DEVILLEMANDY,

32 route de Saulgond, 87200 SAINT-JUNIEN

Autres fonctions :

Directeur Général Délégué

SOFPO

Administrateur

SOFPO

PAPETERIE DE GIROUX

ADMINISTRATEURS

Monsieur Laurent KAUFFMANN,

37 rue Schweighaeuser, 67000 STRASBOURG

Autres fonctions

Président du Directoire et Directeur Général

ROSSMANN SAS

Président du Conseil de Surveillance

RAWIBOX (Pologne)

Président Directeur Général

CARTONNAGES DINE

Président

ONDULYONNE (SASU)

Administrateur

SOFPO

Monsieur Richard ROSSMANN,

53 route de Sainte-Marie-aux-Mines, 67730 CHATENOIS

Autres fonctions

Membre du Directoire

ROSSMANN SAS

Administrateur

SOFPO

3. Evènements récents et informations complémentaires

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de CELTA du 27 juin 2013

PREMIERE RESOLUTION/

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes, des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION/

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 1 871 819,57 €, décide, conformément à la proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	+1 871 819,57 €
Report à nouveau antérieur	+1 640 895,95 €
Bénéfice distribuable	+3 512 715,52€

Affectation :

Réserve légale.....	Plafond atteint
Autres réserves.....	700 000,00 €
Dividende (soit 10€ par action).....	1 238 230,00 €
	-1 938 230,00 €
Solde affecté au report à nouveau	+1 574 485,52 €

En conséquence, il sera distribué au titre de l'exercice 2012, un dividende de 10 € par action. Ce dividende sera payable à compter du 1er juillet 2013.

Il est signalé que la loi de finance 2013 modifie la fiscalité des dividendes mis en paiement à compter du 1er janvier 2013. Ainsi, elle supprime l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire et l'abattement annuel forfaitaire de 1 525 € ou 3 050 €.

Par conséquent, les personnes fiscalement domiciliées en France soumettent l'ensemble de ces revenus au barème progressif après abattement de 40 %. De plus, ces derniers seront soumis à un prélèvement à la source de 21 % calculé sur le montant brut des distributions. Ce prélèvement effectué par l'organisme payeur n'est pas libératoire. Il constitue un acompte à imputer sur l'impôt sur le revenu dont l'excédent sera le cas échéant remboursé.

h

La loi ouvre la possibilité pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à certains seuils de demander d'être dispensés du versement de cet acompte.

Il est également rappelé que les prélèvements sociaux de 15.5 % applicables sur les dividendes versés à ces mêmes actionnaires, personnes physiques, sont retenus à la source.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

2009.....	10€ par action
2010.....	10€ par action
2011.....	10€ par action

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION /

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité des personnes en capacité de voter*

QUATRIEME RESOLUTION /

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 30.000€ au titre de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION /

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Richard ROSSMANN vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité*

SIXIEME RESOLUTION /

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte du fait que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code se sont élevées à 1014 € au cours de l'exercice et que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 338 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à... *l'unanimité*

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION/

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, décide, sous la condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution ci-après, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à compter de l'adoption de la présente résolution, sur ses seules décisions, à augmenter, en une seule fois, le capital social pour un montant nominal maximum de 1 % du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration, et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

Le Conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Cette résolution mise aux voix est rejetée à.....*l'unanimité*.....

HUITIEME RESOLUTION/

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes décide, en conséquence de la résolution qui précède, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L.225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Cette résolution mise aux voix est rejetée à.....*l'unanimité*.....

NEUVIEME RESOLUTION/

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt, publicité, d'inscription modificative au Greffe et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*l'unanimité*.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

4. Attestation des personnes responsables de l'information relative à CELTA

«Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 24 juillet 2013 et qui sera diffusé à compter du 25 juillet 2013, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la Société et visant les actions de la société SICAL. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Courpière,

Le 24 juillet 2013,

Jean-Marie PAULTES

Directeur Général